



DELIBERATION N° 10

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

Objet :  
Approbation de la  
convention  
financière 2022  
avec le BTS

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - B.GERY - A.VALETTE - E.DEITIEUX - C.MARTIN - M.BECRET - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE  
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ  
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ  
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE  
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE

Secrétaire de séance : JP ALPHA

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, présente à l'assemblée, la convention à intervenir entre la Commune et le BOUCAU-TARNOS-STADE pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721) ;

Après en avoir délibéré ;

**Approuve** la convention conclue pour l'année 2022 entre la Commune et le BOUCAU-TARNOS-STADE pour un montant de 27 000 € ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 15 avril 2022  
Le Maire,

